



Délibération du conseil municipal Séance du 06 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six mai à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le 30 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMOSZ, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Marie-Claire LIORET, Vincent MAILLET, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY.

Excusés

Avec pouvoir : Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à Pi. BOUVIER;
Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à C. GAMBA;
Jessie MÉAN, conseillère municipale, pouvoir donné à P. MÉANT;
Valérie VILLARD, conseillère municipale, pouvoir donné à V. DOCK.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Véronique DOCK a été nommée secrétaire de séance.

2025-05-03 : Longueur de voirie – Mise à jour.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 7 novembre 2023, le conseil municipal a procédé à la mise à jour du tableau de classement des voies et places communales et inventaire des chemins ruraux.

Cette mise à jour a porté les mètres linéaires de la façon suivante :

- 19 183 mètres de voies communales à caractère de chemin (point A dans le tableau) ;
 - 7 205 mètres de voies communales à caractère de rue (point B dans le tableau) ;
- Soit un total de 26 388 mètres de voies communales ;
- 5 525 m² de voies communales à caractère de place publique (point C dans le tableau).

Monsieur le Maire ajoute que par délibération en date du 5 décembre 2023, l'assemblée délibérante a acté l'intégration de la voirie dénommée « rue du Clos fleuri » dans le domaine public. Cette décision a donné lieu à la signature d'un acte de vente devant notaire le 10 décembre 2024 ;

Il convient donc de mettre à jour le tableau de classement des voies et places communales et inventaire des chemins ruraux de la façon suivante :

- ajout de la rue du Clos Fleuri pour 180 mètres ;

Soit un total de 7 385 mètres de voies communales à caractère de rue.

Les voies communales à caractère de chemin et à caractère de place publique ne sont pas impactées par cette mise à jour.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à jour le tableau des voies communales de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture
001-21010327-20250506-20250508-1F
Date de transmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

- **concernant le point A** - voies communales à caractère de chemin - il demeure inchangé soit un total linéaire de 19 183 mètres.
- **concernant le point B** - voies communales à caractère de rue - le total linéaire passe de 7 205 mètres à 7 385 mètres.
- **concernant le point C** - voies communales à caractère de place publique - il demeure inchangé soit une surface de 5 525 m².

Le 06 mai 2025

Patrick MÉANT,
Le Maire



<u>Nombre de conseillers :</u>	
En exercice :	22
Présents :	18
Votants :	22